**30ème ÉDITION**

**FÊTE NATIONALE DU MiniBasket VENDÉEN**

**JEUDI 18 MAI 2023 AU VENDÉSPACE**

**À MOUILLERON LE CAPTIF**

LA ROCHE SUR YON

Le jeudi 9 mars 2023

**RÈGLEMENT**

|  |  |
| --- | --- |
| Art. 1 - | Le Comité Départemental de Basketball de Vendée organise **le jeudi 18 mai 2023 au Vendéspace à MOUILLERON LE CAPTIF**, la fête nationale du MiniBasket pour les catégorie U11 et U9. |
| Art. 2 -  | Chaque équipe devra être accompagné **d’un éducateur et d’un arbitre**, qui suivront l’équipe tout au long de la journée.Nous vous invitons à solliciter les animateurs de votre club ou des jeunes motivés par l’arbitrage. |
| Art. 3 -  | Un 2ème jeu de maillots de couleur différente est obligatoire ainsi que **2 ballons** marqués au nom du club et **un sifflet**. |
| Art. 4 -  | Toute équipe ne répondant pas à l’appel de son nom pourra être déclarée forfait pour le match annoncé. |
| Art. 5 -  | Chaque jeune doit être licencié. Le nombre de joueurs par équipe est de **8 maximum** par match. |
| Art. 6 - | Les organisateurs se réservent le droit d’exclure une équipe si l’esprit sportif de la Fête du MiniBasket n’est pas respecté. |
| Art. 7 -  | Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement pour le bon déroulement de la journée. |
| Art. 8 -  | Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte. |
| Art. 9 - | Le rassemblement se déroulera par poule de 4 en 2 phases. Chaque équipe jouera 6 matchs dans la mesure du possible, en 4 contre 4. |
| Art. 10 - | Les équipes mixtes peuvent participer à la journée. Cependant les équipes engagées en **U11 Féminine** ne peuvent comporter au maximum que **2 garçons** et ne pourront pas faire jouer plus d’un garçon à la fois. Les équipes engagées en **U11 Masculine** pourront faire jouer **un nombre indifférent de filles**. |
| Art. 11 - | Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent participer. |
| Art. 12 -  | Chaque jeune participant jouera en priorité avec son groupement sportif d’origine, néanmoins, lorsque ce groupement sportif n’alignera pas d’équipe dans sa catégorie, le jeune pourra être intégré à une autre équipe. |
| Art. 13 - | RÈGLEMENT SPORTIF1. Le chronométrage de chaque tournoi sera centralisé ;
2. Les rencontres se dérouleront en 8 minutes, non décomptées ;
3. Les remplacements de joueurs s’effectuent à la volée en se tapant dans la main devant la table de marque ;
4. Il n’y a pas de temps mort d’équipe ;
5. Possibilité de match nul ;
6. 3 fautes personnelles éliminatoires ;
7. Pas de lancers-francs.
 |

